



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2022-2027



EEA
Sargé-lès-Le Mans

Établissement d'Enseignement Artistique
de Sargé-Lès-Le Mans

Musique-Danse-Théâtre



Sommaire

Préambule	3
Qu'est-ce qu'un projet d'établissement ?.....	5
PARTIE 1	6
1-Contexte territorial général.....	6
1-1 : Contexte socio-économique	6
1-2 : Environnement culturel.....	9
2-Présentation et missions générales de l'établissement	13
2-1 : Historique	13
2-2 : Missions générales	14
2-3 : Déclinaison des missions au sein d'une dynamique partenariale des réseaux.....	15
2-4 : Textes cadre	15
3-Particularités de l'Établissement d'Enseignement Artistique de Sargé.....	16
PARTIE 2	18
1-État des lieux.....	18
1-1 : Portrait de l'établissement	18
1-2 : Rayonnement et développement des publics (base : saison artistique 2021-2022)	20
1-3 : Organisation interne	21
2-Diagnostics et Projections	23
2-1 : Pédagogie et vie de l'élève	23
2-2 : Structurel et vie de l'établissement	23
2-3 : Territoire, réseaux et rayonnement	24
PARTIE 3	25
Axe 1 : Une exigence pédagogique et artistique pour tou-te-s	25
Axe 2 : Une démarche soutenue et novatrice, pour une égalité d'accès aux pratiques artistiques et culturelles	26
Axe 3 : Un rayonnement territorial affirmé, au service d'une politique culturelle volontariste.....	27
Axe 4 : Un environnement et des conditions favorables aux apprentissages et à l'épanouissement des personnes ..	28
Conclusion	30

Préambule

Le **statut confirmé** d'EEA doit permettre à l'établissement de poursuivre son action dans la dynamique engagée et de s'adapter sereinement aux préconisations, qu'elles soient d'ordre structurelles, financières ou territoriales.

Ces réalités, conjuguées à l'évolution de l'équipe de direction de l'EEA, ont tout naturellement induit la rédaction d'un nouveau projet d'établissement, qui vise à prendre le relais du précédent, dans une continuité des actions déjà engagées et le maintien des partenariats existants.

Ce projet constitue un point de repère important pour l'équipe de l'EEA mais également pour la collectivité, puisqu'il encourage à **évaluer les pratiques culturelles du territoire** en matière d'enseignement artistique spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre, l'accès aux pratiques artistiques et culturelles, le développement et l'accompagnement de la pratique amateur.

Dans ce but, il prend en compte la **réalité territoriale** de l'établissement ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement.

Très attachée à conjuguer au quotidien les enseignements artistiques spécialisés et l'Éducation Artistique et Culturelle, l'équipe de l'EEA contribue activement à **sensibiliser, développer, renouveler et croiser les publics dans toutes leurs diversités**. Elle contribuera de ce fait, à l'égalité d'accès à l'Art et à la Culture.

L'EEA continuera de trouver les moyens d'accomplir et mettre en œuvre ces missions, tout en cultivant l'idée d'**un lieu ouvert et accessible, endroit d'expression et de réalisation au service de l'épanouissement et du développement global de la collectivité**.

« L'enseignement artistique spécialisé est une composante fondamentale de l'éducation artistique et culturelle et un endroit essentiel pour la vitalité des pratiques artistiques et culturelles de nos concitoyens. Dans la diversité des disciplines et des esthétiques, les conservatoires se doivent d'agir pour le développement d'une pratique en amateur exigeante toujours plus vivante, l'élargissement des publics et l'émergence de nombre d'artistes de demain, créateurs et interprètes.

(...)

L'objectif est de souligner l'enjeu majeur pour l'enseignement artistique spécialisé, de la formation des citoyens par l'art et à l'art, tout en renforçant les conditions adaptées à la pérennisation des enseignements à visée professionnelle. »

Note du Ministère de la Culture et de la Communication, 10 mai 2016

Méthodes d'élaboration et de concertation

Le projet d'établissement est un document de référence, qui définit l'identité de la structure ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution à court, moyen et long terme en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales.

Le présent projet a fait l'objet d'un important processus :

- analyse de l'existant
- étude des textes cadres, en lien avec les besoins de la collectivité
- préconisations
- concertations lors des réunions plénières et des Commissions Culturelles

Sur proposition d'un premier document cadre permettant d'avoir une trame de départ et s'inspirant des textes de référence préconisés par le Ministère de la Culture et de la Communication, les membres de la Commission Culturelle ont été amenés à évoquer plusieurs thématiques, cela sous différentes formes s'appuyant sur des procédés et des outils de concertation favorisant la réflexion, l'échange et le brassage d'idées.

Après compilation des différentes réflexions et synthèses des travaux collectifs, le document a fait l'objet de nombreuses relectures, elles-mêmes génératrices d'échanges passionnés et sincères.

Remerciements

L'équipe de direction de l'EEA tient à remercier très chaleureusement **l'ensemble des professeur·e·s, qui se sont associé·e·s au processus collectif de réflexion**, venant ainsi enrichir la qualité des débats et des échanges.

Merci également à :

- Mme Patricia JERVAIS-DURAND, Directrice Générale des Services
- Mme Sylvie BATTEUX, responsable des Ressources Humaines
- Monsieur Marcel MORTREAU, Maire et Président de la Commission Culturelle
- Monsieur Patrick CHABOT, 1er adjoint au Maire et vice-président de la Commission Culturelle
- Les élues membres de la Commission Culturelle : Mmes AUMAROT, BOUVARD, CAPLETTE, CERBELLE, LEBouc
- M. Renaud-Juan VASSEUR, Chef de Service, Responsable Action Culturelle, arts vivants et visuels au Département de la Sarthe, et M. Stéphane CLERC, Chargé de développement culturel
- Mme Mélissa ROUILLON, responsable de l'Espace Culturel SCELIA
- Mmes Sandra VAUPRÉ et Émilie MARIE, respectivement responsable et agente de la Médiathèque "La Parenthèse"
- Mme Geneviève EMONET, secrétaire de l'Espace Culturel SCELIA et de l'EEA
- Mme Cloé PRINCIPATO, stagiaire en communication et médiation à l'Espace Culturel SCELIA
- M. Fabrice NOËL et Mme Murielle BRIONES, parents d'élèves
- Léane RAULT et Mathis GIRODON, élèves de l'EEA

pour leur attentive écoute et la qualité des échanges dans l'élaboration de ce nouveau projet d'établissement, ainsi que pour le soutien témoigné à l'ensemble des projets développés par l'Établissement d'Enseignement Artistique de Sargé-Lès-Le Mans.

Qu'est-ce qu'un projet d'établissement ?

L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique le rendait alors obligatoire pour obtenir le classement en conservatoire à rayonnement régional, à rayonnement départemental ou communal et intercommunal ou son renouvellement :

« Le projet d'établissement est un document politique, qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales.

Il constitue également un point de repère important pour l'évaluation des politiques culturelles en matière d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, de développement de la pratique amateur et de l'éducation artistique.

Le projet d'établissement définit l'identité de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution.

Le projet d'établissement, élaboré pour une durée déterminée (le plus souvent cinq ans) – à l'issue de laquelle un bilan est réalisé – est destiné aux partenaires et usagers de l'établissement et aux tutelles administratives et pédagogiques.

Le projet d'établissement est adopté par délibération de la collectivité responsable. »

*Extraits des Schémas d'Orientation Pédagogique
de l'enseignement initial de la musique,
de la danse et de l'art dramatique - 2007*

Un projet d'établissement n'est donc pas une finalité, mais bien un **outil de pilotage**, qui permet d'inscrire l'action de l'établissement dans un cadre défini, en précisant les orientations et les objectifs fixés par les collectivités en matière d'enseignement artistique.

Le projet d'établissement doit ainsi permettre, au regard des besoins du territoire, de définir les grandes orientations concernant l'intervention de l'Établissement d'Enseignement Artistique, et de **décliner les actions programmées afin d'atteindre les objectifs fixés**. Il doit prioriser les actions et mobiliser les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

C'est un véritable **projet politique**, qui doit être adopté par délibération de la collectivité compétente.

Il relève d'une **démarche participative**. Aujourd'hui pour son renouvellement, comme à l'époque pour sa première élaboration, le principe a été d'associer le personnel de l'EEA et de l'Espace SCÉLIA, ainsi que les élu·e·s de la Commission Culturelle, dans un diagnostic partagé et dans l'élaboration de préconisations pour les prochaines années.

Les axes forts d'orientations pédagogiques et artistiques définis, assumés et partagés, guideront l'ensemble des décisions à prendre pour les prochaines années. Ils s'inscriront dans la durée et seront accompagnés des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à leur réalisation.

Le service culturel, les professeur·e·s et l'équipe de direction de l'EEA, et les élu·e·s de la Commission Culturelle se sont largement investi·e·s et mobilisé·e·s dans cette tâche.

Fort de ce travail collaboratif et engagé, l'équipe de l'EEA peut désormais continuer de mettre son enthousiasme au service des usagers et de la collectivité.

PARTIE 1

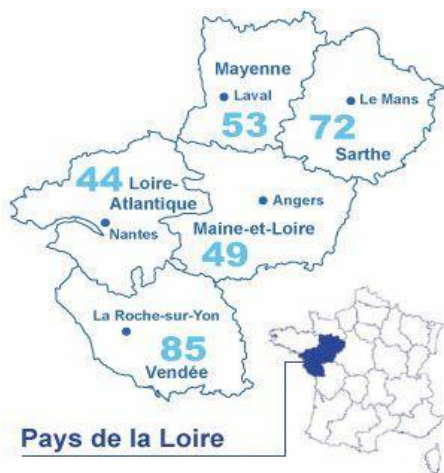
1-Contexte territorial général

1-1 : Contexte socio-économique

La ville de Sargé-Lès-Le Mans est située à 6 km du centre-ville du Mans, dans le département de la Sarthe, en région Pays de la Loire (préfecture de région : Nantes).

La commune appartient à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale **CU Le Mans Métropole** (19 communes en septembre 2022), et est intégrée à un bassin de vie de 275 208 habitants (estimation INSEE 2014).

Elle appartient également au syndicat mixte ouvert du **Pays du Mans** (avec le Conseil Départemental de la Sarthe), créé le 14 octobre 2002, et qui représente 321 000 habitant-e-s, réparti-e-s sur 92 communes.



Le Mans, une Métropole en développement



sources : lemans-tourisme.com , paysdumans.fr



Historiquement rural, le bourg s'est développé au fil du temps, particulièrement depuis les années 2010. La population est estimée à 3837 habitant-e-s en 2022.

Le centre-bourg est réparti autour de la place de l'église, de la place des Commerces et de l'allée du Commerce qui rassemble de nombreux commerçants.

source : sargeleslemans.fr



source : setram.fr

Les bus de la SETRAM sont réguliers, ce qui facilite la liaison avec Le Mans, et permet notamment aux adolescents de rejoindre collèges, lycées ou université. Trois écoles accueillent les jeunes enfants : une école maternelle publique, une école élémentaire publique, ainsi qu'une école élémentaire privée.



source : cenovia.fr

Outre les commerces du centre bourg, l'activité économique de la ville se concentre dans la Zone d'Activités à vocation commerciale et artisanale.

La **ZAC de la Pointe 1**, située sur la commune de Sargé-Lès-Le-Mans est desservie par la route départementale 301.

L'opération se développe sur 15 ha et se divise en deux secteurs :

- un secteur à vocation majoritairement commerciale
- un secteur à vocation artisanale

Elle s'inscrit dans une démarche d'intégration et de valorisation de l'environnement et du paysage.

À ce jour, une vingtaine de sociétés sont installées. Sargé et ses habitants bénéficient d'un tissu économique dynamique, avec à ce jour environ 130 entreprises - de l'autoentrepreneur à la PME - domiciliées sur la commune de Sargé, et ce dans différents secteurs d'activités.

Dans le prolongement de cette opération d'aménagement, la **ZAC de la Pointe 2** est en cours d'étude, pour accélérer le développement économique de la zone. Les orientations d'aménagement s'inscrivent dans la recherche du respect de l'environnement, de l'économie du foncier, d'espaces partagés et de la mutualisation des stationnements.

1-2 : Environnement culturel

L'offre de vie culturelle à **Le Mans Métropole** a pour exigences l'éclectisme, la richesse et la variété. Elle se singularise ainsi par sa diversité, mais aussi sa qualité.

Les musiques écrites y sont représentées au même titre que les musiques de création (jazz et musique contemporaine) et les musiques actuelles, dans des festivals et événements reconnus tant localement qu'à l'international.

La qualité de la **formation supérieure aux métiers du son** (Institut Européen des Métiers de la Musique, et Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine - unité mixte de recherche du CNRS) génère des partenariats créatifs et fructueux. Partenaire de ces événements, l'École supérieure d'art et de design TALM (Tours-Angers-Le Mans) représente une offre d'enseignement supérieur en arts plastiques, mais aussi en design sonore.

Le projet porté par la **Cité du Cirque** donne une place particulière aux arts du spectacle, qui sont notamment mis en valeur lors du festival "Le Mans fait son cirque". La **scène nationale Les Quinconces-l'Espal** fait également partie des principaux moyens dont dispose l'agglomération du Mans, pour mettre en œuvre sa politique culturelle.

L'offre culturelle de la ville de Sargé-lès-Le Mans participe à cette dynamique, plus particulièrement sur les jeunes publics. Membre du chaînon manquant et reconnu « Scène en Sarthe », **l'Espace Culturel SCELIA** est un partenaire important du réseau du **Pays du Mans**, dans le cadre du festival "Au Pays du Môme".

La salle de spectacle de 450m² accueille une saison culturelle riche et variée avec professionnels, élèves et enseignant-e-s ou comédien-ne-s amateur-e-s, avec notamment son Festival de Théâtre Amateur qui l'identifie sur le territoire sarthois depuis 2007.

L'Espace culturel SCELIA est un pôle culturel regroupant :

- Une saison culturelle
- Un Établissement d'Enseignement Artistique
- Une Médiathèque "La Parenthèse"
- Une maison des associations

Chacun-e peut en franchir la porte, quel que soit son âge de 0 à 99 ans pour savourer une **programmation musicale, théâtrale, d'improvisation, jeune et très jeune public, familiale**. Avec une capacité de réception maximale de 340 spectateur-trice-s elle réserve un accueil chaleureux et convivial. La proximité des artistes et du public crée toujours une osmose, un échange, un partage, un moment de magie.

L'Établissement d'Enseignement Artistique est implanté dans cet espace, avec son équipe pédagogique de 18 professeur-e-s et ses 600 élèves (en incluant la Danse et le Théâtre). Il contribue pleinement à l'animer, à travers ses Scènes Ouvertes, ses Spectaculaires, son Spectacle Rencontre, et ses échanges avec d'autres établissements du département.

La Médiathèque affiche également une offre culturelle développée de ce pôle. Elle s'adresse, dès le premier âge, par les Toupti'Litou, aux bébés, en passant par les animations enfants/ados intégrant les nouvelles technologies, ou avec un public familial proposant jeux de piste, escape games, sans oublier le club lecture : de multiples actions qui créent le lien social et culturel.

La maison des associations quant à elle permet, par ses différentes salles, aux adhérents des associations de Sargé-lès-Le Mans de se réunir pour se retrouver, échanger, pratiquer leurs disciplines.



source : Espace Culturel SCÉLIA | Espace SCÉLIA

De nombreux acteurs culturels de Le Mans Métropole contribuent, tout comme l'EEA à développer une offre artistique et culturelle riche et dynamique explorant les pratiques dans toute leur diversité (listes non-exhaustives, et sans ordre de priorité).

Lieux de diffusion et de création
Scène Nationale Les Quinconces - L'Espal, Abbaye Royale de l'Épau, Palais des Congrès et de la Culture, Université-Espace EVE, Théâtre Scarron, La Fonderie, réseau de la SMAC-Superforma (salles Jean Carmet, l'Alambik!, les Saulnières, l'Oasis, Péniche Excelsior), Théâtre de l'Écluse
Ensembles professionnels, compagnies et collectifs d'artistes
Ensemble Offrandes, collectif 3H10, compagnie Marie Lenfant, école de danse Anne CHAZAUD
Musées et sites muséographiques
Abbaye royale de l'Épau, Cité Plantagenêt, musée de Tessé, musée de la Reine Bérengère, musée Jean-Claude Boulard

Évènements culturels

Festival Pays du Môme, Le Mans Pop Festival, les Carrefours de la Pensée, les Photographiques, Mans'Art, Puls'Art, Festival de l'Épau, Le Mans fait son cirque, Plein Champ (street-art), les Soirs d'Été, Entre cours et jardins, les Automnales, Forum Le Monde-Le Mans, Bebop, Teriaki, Le Mans Sonore-biennale du son

Pratiques amateurs et réseaux associatifs

SMAC - Superforma, MJC Prévert, l'Élastique à Musique, le Silo, MJC Les Saulnières, MJC Ronceray, association Bebop, les Cadets d'Allonnes, Fédération Musicale de la Sarthe, Musique Municipale du Mans (harmonie et orchestre symphonique), Chœur de l'Université du Maine, Chœur Résonances



source : <https://www.sarhetourisme.com>



source : <https://www.lafonderie.fr>

Par ailleurs, d'autres **établissements d'enseignement artistique, d'accompagnement et de valorisation des pratiques artistiques** élargissent sur le territoire l'offre culturelle et de formation à destination des artistes amateur-e-s ou/et des futur-e-s professionnel-le-s.

Enseignement supérieur

Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique (ITEMM)
École supérieure d'art et de design - TALM (Tours - Angers - Le Mans)
Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Mans (LAUM)
Université du Maine (Licence Pro Gestion de projets et structures artistiques et culturels)

Établissements d'enseignement artistique spécialisé adhérents au SDEA de la Sarthe

- Secteur Agglomération Mancelle
EEA Django Reinhardt, EEA d'Allonnes, Syndicat Intercommunal de Musique du Val de Vray "L'Hémiole", CRD du Mans
- Secteur Nord-Sarthe
CRD d'Alençon
École de Musique Danse et Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles, EEA du Maine Saosnois
- Secteur Perche Sarthois
EIM de la Vallée de la Braye et de l'Anille
École Intercommunale de Musique du Gesnois Bilurien, École Municipale de Musique de la Ferté Bernard
- Secteur Sud Sarthe
École Intercommunale de Musique de l'Orée de Bercé Belinois
École Communautaire de Musique du Sud-Est du Pays Manceau, École Municipale de Musique de La Flèche, EIEA du Sud-Sarthe

- Secteur Vallée de la Sarthe
Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Sablé-sur-Sarthe
EEA du Pays de Loué, École de Musique Communautaire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, EEA de La Suze-sur-Sarthe

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Mans est le seul établissement du département à proposer à la fois :

- un Cycle 3 menant au Certificat d'Études Musicales - pratique amateur de très bon niveau
- un Cycle Spécialisé menant au Diplôme d'Études Musicales, intégré dans le cursus des Classes préparatoires à l'enseignement supérieur
- un CPES (Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur). Les bachelier-ère-s ont le statut d'étudiant-e. Le parcours ne donne pas de diplômes, mais atteste de compétences. *

* <https://metiers.philharmoniedeparis.fr/etudes-conservatoire-musique.aspx>

Pôle ressource

L'identification d'un établissement-ressource pour le département de la Sarthe est en cours

Éducation Artistique et Culturelle

Sargé-lès-Le Mans : École primaire Maurice Genevoix, École primaire Notre-Dame (IMS)
Le Mans : Collèges Tolstoï, Saint Julien et La Psalette Saint Vincent

2-Présentation et missions générales de l'établissement

2-1 : Historique

1) En 1985, les premiers cours de musique, proposés par une association, sont accueillis au sein de la MJC. En **1987**, la municipalité acte la **création de l'École de Musique Municipale de Sargé-Lès-Le Mans (EMM)**, et territorialise ainsi son établissement. Les effectifs seront en hausse constante jusqu'en 2003 (passage de 70 à 158 élèves).

Durant cette période, l'EMM est un des premiers établissements du territoire à proposer un **enseignement diversifié**, avec notamment un atelier jazz dès 1997.

Ces évolutions sont impulsées d'après les orientations nationales en matière de politique culturelle préconisées par le Ministère de la Culture (doublement du budget) et la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (DMDTS) - devenue depuis sa fusion avec la Direction aux Arts Plastiques (DAP), la **Direction Générale de la Création Artistique (DGCA)**.

2) En **2003**, Cyril MUDRY, titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant et chef de chœur, est recruté à 3/4 temps pédagogique, et 1/4 temps administratif (missions d'encadrement). Les **Interventions en Milieu Scolaire** sont mises en place, et l'offre d'enseignement se développe (ateliers d'éveil et débutant). Également, une **dynamique de diffusion** est enclenchée avec la création de la Semaine de la Musique (vers le 21 juin).

De **2003 à 2017**, l'équipe de l'EMM passe de 16 à 21 professeur-e-s et les effectifs se stabilisent autour de **300 élèves**. La Municipalité, ayant la volonté de consolider l'équipe en place et de conforter son action, procède à **9 titularisations** sur cette période, et soutient les agent-e-s dans leurs souhaits de formation professionnelle. Elle respecte ainsi les préconisations du Conseil Départemental de la Sarthe, en matière de recrutement et constitution d'**équipes qualifiées et pérennes**.

Dans cette même idée, les bases d'un **projet rassemblant les communes avoisinantes** sont posées. Ce projet, impulsé par le Conseil Départemental, a mobilisé énormément de ressources (réunions, concertations multiples, formation d'équipe CNFPT autour de la salsa) et aura finalement abouti à une logique territoriale différente. De plus, il conditionnait l'écriture d'un projet d'établissement dédié.

Le renforcement du partenariat avec l'Espace Culturel SCÉLIA se concrétise, via le **rattachement au service culturel**, ainsi que par la répartition à **40%** des missions de **secrétariat**, entre l'EMM et l'Espace SCÉLIA.

3) De **2017 à 2021**, l'EMM continue de construire son projet de structuration au sein de la commune de Sargé-lès-Le Mans. Une **Convention de coopération pédagogique** est votée par le Conseil Municipal, entre l'EMM et l'association Culture Sport et Loisirs. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des préconisations du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, qui encourage les écoles de musique à devenir des **Établissements d'Enseignement Artistique**.

La fusion est actée le 18 juin 2018, et la commune de Sargé-lès-Le Mans se dote donc d'un **EEA**, qui propose au public des parcours de découverte et approfondissement en **Musique, Danse et Théâtre**.

Au vu des enjeux de structuration des enseignements, et afin de créer un contexte propice à cette évolution, un quart temps est alloué à Nicolas GARNIER, titulaire du Diplôme d'État de professeur de musique, pour assister Cyril MUDRY dans ses missions d'encadrement, à compter de **septembre 2019**.

La situation sanitaire au début de l'année 2020 contraint l'équipe de l'EEA à **repenser ses enseignements**, s'adapter à de nombreuses reprises à des situations changeantes d'accueil des publics, et trouver des solutions pour **maintenir le lien avec les élèves**.

Cet **engagement collectif**, salué par la municipalité, a eu pour effet de **consolider les effectifs**, malgré les nombreuses incertitudes et l'enseignement à distance.

4) À partir de septembre 2021, les enseignements en présentiel étant de nouveau autorisés, ainsi que la tenue des spectacles, l'équipe de direction de l'EEA engage le travail avec les élu-e-s de la Commission Culturelle, avec pour objectif de finaliser une première version du nouveau projet d'établissement, pour le début de l'année 2023.

Les principaux enjeux de réflexion : **structuration de l'enseignement par cycles** pour la Danse et le Théâtre, élaboration d'un **Cycle 2 pluridisciplinaire** et d'un **Brevet d'Études Artistiques**, veille sur l'accompagnement des pratiques amateurs.

Les directeurs successifs

1988-2003	Bernard COULON
2003-	Cyril MUDRY



2-2 : Missions générales

Quatre axes principaux constituent le socle du projet développé par la structure dans le cadre de sa mission de service public : **éducation / formation initiale (découverte et approfondissement), création et diffusion, élargissement et sensibilisation des publics, partenariats et rayonnement.**

Ces 4 axes permettent à l'EEA d'organiser et construire son action, en cohérence avec les préconisations du Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP), et de se saisir des **missions d'enseignement, d'éducation artistique et culturelle** en collaboration avec l'Éducation Nationale, ainsi que de celle de **développement des pratiques amateurs.**

- **Enseignements artistiques spécialisés** en musique, danse et théâtre dans une dimension d'ouverture favorisant une pratique transversale des arts
- **Programmation** artistique et école du spectateur
- Actions d'**Éducation Artistique et Culturelle**
- Développement, renouvellement et croisement des publics

- **Réussite éducative**, contribution au "mieux vivre ensemble", projet d'action citoyenne
- Veille et participation à la **dynamique de réseau** des enseignements artistiques (SDEA)
- Développement de **partenariats** donnant lieu à des conventionnements afin d'enrichir l'offre pédagogique et artistique (CFMI de Tours, école de danse Anne CHAZAUD)
- **Rayonnement** de la structure et de la collectivité au niveau départemental

2-3 : Déclinaison des missions au sein d'une dynamique partenariale des réseaux

- Éducation Nationale
- Établissements culturels de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole
- Structures et lieux de diffusion et de création
- Partenaires associatifs culturels et socioculturels
- Réseau départemental et national

2-4 : Textes cadre

- **Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé** (2001)
- Arrêté de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique (2006)
- **Schéma National d'Orientation Pédagogique** (2008)
- Charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle (2016)
- **Schéma Départemental des Enseignements Artistiques** (2022-2027)
- Loi pour l'égalité des droits, des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 et circulaire du 29 avril 2008 renforçant cette loi sur le développement de l'EAC
- **Déclaration de Fribourg**, qui promeut la protection de la diversité des droits culturels au sein du système des droits de l'homme
- Comité d'experts (2007)
- Charte déontologique de la médiation culturelle (2007)
- Référentiel métier Musicien Intervenant

Le projet développé au sein de l'établissement s'appuie par ailleurs, sur les orientations de la **politique culturelle de la Ville**, préconisées et impulsées par la municipalité.

3-Particularités de l'Établissement d'Enseignement Artistique de Sargé

Pour faire vivre la Cité en résonance avec sa politique culturelle, l'EEA propose un **projet d'éducation culturelle**, qui s'appuie sur **trois axes majeurs** :

1 : Découvrir

La Ville de Sargé souhaite favoriser l'accès de tout·e·s à l'art et la culture sous toutes leurs formes, et s'adresser à tous les publics.

L'EEA et l'Espace SCÉLIA ont ainsi développé un **partenariat de diffusion**, avec la création annuelle d'un **Spectacle-Rencontre**, autour de l'univers et du répertoire d'un·e artiste invité·e.

Également **partenariat artistico-pédagogique**, il s'inscrit ainsi pleinement dans la continuité de la programmation jeunes publics, et offre aux élèves de vivre des **moments artistiques pluridisciplinaires**, dans des **conditions professionnelles** (présence de technicien·ne·s du spectacle vivant, son et lumière).

Enfin, il se décline également dans la **mise à disposition de la salle de spectacle**, qui accueille les répétitions et spectacles des Imaginaires-théâtre chanté, mais aussi deux "Spectaculaires" (concerts-spectacles), et des scènes ouvertes trimestrielles.

Hors les murs, les actions de l'EEA se déclinent et s'articulent autour du Projet d'Éducation Artistique et Culturelle de la collectivité, via les **Interventions en Milieu Scolaire**. Le partenariat avec l'Éducation Nationale est à la fois ancré et pérenne, grâce à une étroite collaboration des différentes équipes.

Au travers de toutes ces actions, l'établissement participe au soutien et au développement d'une **programmation culturelle diversifiée et accessible au plus grand nombre**.



2 : Créer

Scène artistique dynamique, l'Espace SCÉLIA abrite les actions du service culturel de la Ville, et accueille ainsi, résidences d'artistes, compagnies de danse et de théâtre, groupes de Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) ou chant choral, graphistes, expositions, et différentes activités associatives.

Les partenariats entre l'EEA et l'Espace SCÉLIA sont le reflet d'un **projet de service exigeant**, ayant pour buts de **soutenir et valoriser les projets d'artistes du territoire**, de **sensibiliser aux démarches de création** (rencontre d'artistes invité·e·s aux esthétiques et univers singuliers, et engagé·e·s dans des démarches de transmission), et d'**intégrer les élèves dans des processus d'apprentissage collaboratifs** et fédérateurs (spectacle-rencontre, les Imaginaires, Orchestre, IMS - semaine de la musique).

L'équipe de l'EEA organise et structure son action pédagogique, en prenant appui sur cette multiplicité de démarches artistiques, dans une logique de pédagogie de projet qui place les élèves au centre des dispositifs pédagogiques (Évaluations-Spectacle, Brevet d'Études Artistiques).

L'EEA et l'Espace SCÉLIA cultivent ainsi, de concert, une démarche globale de **soutien** et de **favorisation de la création artistique**, qu'elle soit professionnelle ou amateur, locale ou extérieure, dans une dynamique de **transmission de savoirs-faire et savoirs-être**, contribuant à un **savoir-vivre ensemble**.



3 : Apprendre

L'EEA a pour missions principales, d'offrir au plus grand nombre un **cadre harmonieux**, des apprentissages de qualité et un **parcours structurant**. Ces exigences multiples se transposent dans la politique de recrutement des professeur-e-s (formation initiale / niveau de qualification, dynamique de formation professionnelle et suivi de carrière).

Les qualités et compétences professionnelles artistiques, pédagogiques et éducatives de l'équipe de l'EEA sont mises **au service de la population**, dans une idée d'**engagement citoyen** et afin de créer les conditions favorables à l'**épanouissement**, et au développement de la personnalité artistique des élèves, par un apprentissage de l'**autonomie** et de la **vie collective**.

Par ces moyens, l'établissement participe à l'application de la politique culturelle, dans une idée d'épanouissement et de développement global de la collectivité.

Il joue aussi un rôle majeur dans la sensibilisation et l'initiation des publics, avec la volonté d'explorer toutes les possibilités des équipements municipaux (Médiathèque, centre de loisirs, local jeunes,...).

L'équipe de l'EEA exerce une veille attentive des parcours de ses élèves, afin de favoriser, encourager et accompagner les initiatives des jeunes Sargéen-ne-s porteur-se-s de projets. Placés au centre d'un dispositif participatif, les élèves sont ainsi amené-e-s à conduire des projets de création pluridisciplinaire, lors des évaluations de fin de Cycles 1 et 2 et des spectacles.

Cette dynamique s'appuie sur celle développée au sein du cursus de théâtre chanté des Imaginaires.



PARTIE 2

1-État des lieux

1-1 : Portrait de l'établissement

A : Les usagers

Les élèves (base : année scolaire 2021-2022)

- 621 élèves (à partir du CE1) en musique, danse, théâtre
- 320 musicien·ne·s - 216 danseur·se·s - 27 comédien·ne·s

Répartition géographique des élèves musicien·ne·s :

- 152 élèves de la commune
- 136 élèves Le Mans-Métropole
- 32 élèves hors territoire
- 18 disciplines enseignées
- 177 heures d'enseignement dispensées par semaine
- - 8 heures d'interventions en Milieu Scolaire / 372 élèves touché·e·s par le dispositif

B : Les ressources

Les financements (base : compte administratif 2022)

Un budget de fonctionnement de **391 434,06€** financé à :

- 62,43% par la Ville de Sargé-Lès-Le Mans **244 379,66€**
- 28% par les droits d'inscription et les recettes propres **110 054,40€**
- - 9,45% par le Département de la Sarthe **37 000€**

Les locaux (accessibles PMR)

880m² répartis sur 4 sites

Bâtiment principal de l'Espace Culturel SCELIA

- 1 salle de percussions/pratiques collectives-FM
- 1 studio de danse
- 1 bureau pour l'équipe de direction
- 1 bureau pour l'accueil/secrétariat

Extension de l'Espace Culturel SCELIA

- 2 salles
- 1 studio

Salles associatives

- 1 salle

École primaire Maurice Genevoix

- 5 salles

C : Les personnels

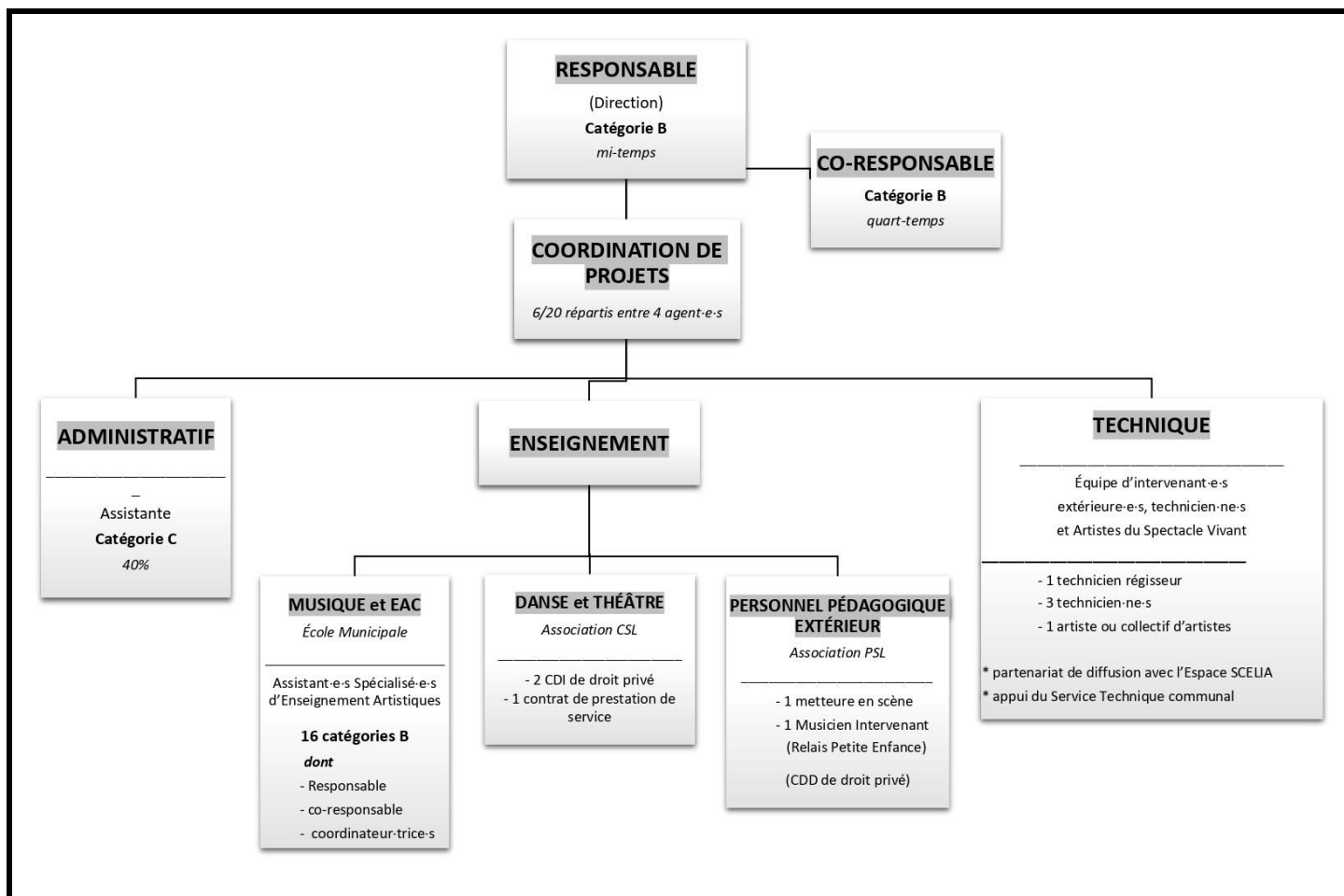
Les personnels (base : année scolaire 2021-2022)

- 19 professeur-e-s (dont 3 via le conventionnement pédagogique avec le CSL)
- 1 Directeur-Responsable (dont missions d'encadrement = mi-temps)
- 1 co-responsable (missions d'encadrement = quart-temps)
- - 1 secrétaire à mi-temps

Les partenaires structurels (base : année scolaire 2021-2022)

- Conseil Départemental de la Sarthe
- Saison culturelle
- Médiathèque « La Parenthèse »
- CSL (ateliers danse et théâtre)
- École primaire Maurice Genevoix
- École primaire Notre-Dame
- Compagnie EXODUS (action culturelle)

D : L'organigramme



1-2 : Rayonnement et développement des publics (base : saison artistique 2021-2022)

A : L'activité artistique et culturelle

- 3665 spectateur·trice·s pour l'ensemble de la diffusion de l'EEA (base : 2021-2022)
- 372 élèves des écoles sargéennes touché·e·s par les Interventions en Milieu Scolaire (IMS)

B : Les partenaires et les réseaux

- Éducation Nationale
- Collectif du Téléthon
- Associations et commerces Sargéens
- École de danse Anne Chazaud
- Communes du Pays du Mans
- - Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

C : Les Interventions en Milieu Scolaire (IMS)

Dans le cadre des partenariats avec l'Éducation Nationale, l'EEA propose un enseignement musical aux écoles de la commune par la mise à disposition, via des musicien·ne·s intervenant·e·s en milieu scolaire.

I·elles apportent aux enfants des notions musicales basées sur le chant et l'oralité, la découverte des esthétiques musicales par la conduite de projets. Leurs actions s'appuient sur un faisceau de compétences étendu et généraliste, acquises durant la formation au Diplôme Universitaire de Musicien·ne Intervenant·e, proposée par les CFMI.

Leur diplôme est reconnu à la fois par le Ministère de la Culture, et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

En partenariat avec l'Éducation Nationale, l'EEA de Sargé développe donc son action dès la maternelle et jusqu'à la fin de l'élémentaire, répondant ainsi aux attentes de la collectivité en matière d'Éducation Artistique et Culturelle.

- **Chanter** : le chant (pratique vocale) est un vecteur musical qui se décline sous de nombreuses formes (choral, à danser...) Ainsi, les enfants découvrent et appliquent les paramètres musicaux spécifiques
- **Éveiller** : "éveil musical" au sens large du terme, découverte des styles, instruments, techniques et esthétiques, en lien avec les projets de l'école
- **Explorer** : l'exploration sonore (pratique instrumentale) à travers la manipulation d'instrument (manufacturés, fabriqués...)
- **Découvrir** : la progression, les répertoires et les écoutes s'adaptent au niveau des enfants
- **Initier** : faire évoluer, accompagner des projets musicaux proposés par les écoles dans un objectif de découverte du langage musical
- **Diffuser** : un spectacle peut compléter le projet de l'enseignant (parfois en lien avec les projets de l'EEA)

D : Les publics spécifiques

Culture et handicap : intégration de personnes en situation de handicap dans les cursus de l'EEA

1-3 : Organisation interne

A : L'organisation pédagogique

L'organisation pédagogique s'appuie sur le Schéma National d'Orientation Pédagogique préconisé par le Ministère de la Culture pour les Établissements d'Enseignement Artistique contrôlés par l'État.

- [Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique](#)
- [Schéma d'orientation pédagogique et d'organisation de l'enseignement initial du théâtre dans les établissements d'enseignement artistique](#)
- [Schéma d'Orientation Pédagogique danse](#)

Le statut de l'établissement en Établissement d'Enseignement Artistique a été officiellement acté par les services de l'État, suite à une première validation en 2018.

B : Le fonctionnement de la structure et le règlement intérieur

L'organisation et l'activité globale de l'établissement sont régies par un règlement intérieur, qui définit les modalités de fonctionnement pour l'intégralité des acteur-trice-s et usagers de la structure. Il fait l'objet d'une délibération qui doit être adoptée par le Conseil Municipal de la ville de Sargé-Lès-Le Mans.

C : Les instances de pilotage et décisionnelles internes

- L'équipe de direction
- Les réunions plénières (de rentrée et semestrielles)

Dans le cadre de ses missions d'encadrement, l'équipe de direction pilote le service EEA, articule et coordonne les réflexions et actions pédagogiques, ainsi que les partenariats artistiques.

Les décisions sont prises par le Directeur, en lien avec la responsable de l'Espace Culturel SCÉLIA pour ce qui concerne les plannings d'occupation des salles.

D : Rôles et missions du-de la professeur-e référent-e d'un projet pédagogique et/ou artistique

Les professeurs-e-s sont encouragé-e-s à prendre des responsabilités ponctuelles de coordination de projet, et sont soutenu-e-s dans ces actions. Ils-elles travaillent en concertation avec l'équipe de direction et veillent au bon déroulement du projet, en lien avec le secrétariat et le cas échéant, avec l'équipe technique extérieure.

À ce titre, il-elle devient alors personne-ressource dans l'animation et le portage du projet. Ces responsabilités de coordination* peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une demande exceptionnelle de valorisation (heures complémentaires).

Dispositifs concernés : Spectacle-Rencontre, Évaluations-Spectacle, Brevet d'Études Artistiques, Scènes Ouvertes et projets ponctuels (artiste invité-e spécialiste d'un instrument)

* suivi du projet et implication dans sa réalisation, communication de répertoire, organisation d'une session de travail en amont de la semaine de résidence

Le dispositif des Évaluations-Spectacle, spécifique à l'EEA et mis en place en 2011, place les élèves au centre d'un **processus de création pluridisciplinaire**, à la fin du Cycle 1 et du Cycle 2. Son organisation et son déploiement sont assurés par **deux professeurs coordinateurs**, depuis le recensement des élèves auprès de leur professeur-e référent-e pour constituer les groupes, puis initier et assurer le lien avec un-une metteur-e en scène, jusqu'à la création du spectacle en autonomie, sur scène, et avec l'accompagnement de technicien-ne-s du spectacle vivant.

Les exigences multiples ainsi mobilisées, sollicitent autant les **compétences artistiques et instrumentales**, que celles de la **collaboration** et de l'**esprit de groupe**. Elles permettent donc d'apprécier (avec le concours d'un-e appréciateur-trice extérieur-e) le **chemin artistique et humain parcouru par les élèves**, dans un contexte de création et de collaboration, propice à la mise en valeur de savoir-faire et attestant d'une autonomie dans la pratique personnelle.

E : Rôle et missions de la Commission Culturelle

La Commission Culturelle a pour rôle de développer la politique culturelle adoptée par le Conseil Municipal, au profit de la population Sargéenne.

« Bien essentiel, qui doit être accessible à tou·te·s les citoyen·ne·s, la culture est un levier de développement de la collectivité dans ses dimensions sociales et économiques, lesquelles participent activement à l'épanouissement de tou·te·s ».

La Commission Culturelle aussi pour mission de suivre l'EEA dans ses projets et actions : Favoriser les pratiques collectives, instaurer une dynamique de partenariat et organiser des spectacles de qualité.

F : La programmation

Le projet pédagogique de l'EEA place les élèves au centre de dispositifs diversifiés, structurants, et les mène sur scène tout au long de l'année scolaire. L'autonomie nécessaire aux élèves, depuis les coulisses jusqu'au moment du spectacle, participe pleinement au suivi pédagogique.

Projets artistico-pédagogiques Créations annuelles Inscrits dans la programmation de l'Espace Culturel SCELIA	Les Imaginaires Chœur de Scène	Novembre	Création avec mise en scène
	Spectacle-Rencontre	Mai	Spectacle de co-création avec un·une artiste invité·e (résidence)
Projets pédagogique-artistiques Mise à disposition de la grande salle de l'Espace Culturel SCELIA	Les Spectaculaires	Décembre et Février	Patchworks pluridisciplinaires, autour d'une thématique binaire (ex : les Oiseaux et les Fleurs)
	Scènes Ouvertes	Novembre, Mars et Mai	Présentation de projets individuels, toutes disciplines confondues
	Semaine de la Musique	Semaine du 21 juin Fête de la Musique	Représentations des Imaginaires, Création des écoles primaires (IMS)

2-Diagnostics et Projections

2-1 : Pédagogie et vie de l'élève

Les atouts :

- **environnement structurant** et propice au développement de la personne / de l'individu / de l'enfant
- des outils pédagogiques et des modalités de suivi qui placent **les élèves au centre** de dispositifs pluriels
- un projet pédagogique déjà structuré autour de la **création artistique pluridisciplinaire** (validation des cursus)
- **dynamique de projet**, de collaboration (construction identitaire, compétences comportementales, confiance en soi, droit à l'erreur/l'expérimentation)
- **offre d'enseignement diversifiée**, grâce au conventionnement avec le CSL
- **enseignement individualisé** permettant un accompagnement personnalisé des élèves
- **forte dynamique autour de la Formation Musicale** en tant que pratique collective, propice aux apprentissages artistiques, techniques et culturels
- **réflexions et recherches pédagogiques** menées au sein d'un travail d'équipe
- **capacité à conjuguer** Enseignement Artistique Spécialisé et Éducation Artistique et Culturelle

Les constats et fragilités :

- réalité de la taille d'établissement
- enjeux de la période de l'adolescence / pas de collège sur la commune

Les évolutions à encourager :

- **volonté d'inclusion** des différentes esthétiques / **mixité** des pratiques artistiques
- développer la visibilité des pratiques collectives (vocales et instrumentales)
- renforcer la présence de la culture musicale dans le parcours des élèves (découverte d'œuvres et de répertoires)

2-2 : Structurel et vie de l'établissement

Les atouts :

- pérennité de l'équipe
- **partenariats de diffusion** au sein du service culturel (Médiathèque, saison culturelle)
- soutien municipal / dynamique de titularisation
- **niveau de qualification** des professeur.e.s (niveau Bac+3 à Bac+5)
- Spectacle-Rencontre / un dispositif d'exception qui contribue à **renouveler et faire évoluer les contenus d'enseignement**, fédère à la fois élèves et professeur.e-s au moyen d'un dispositif de résidence artistique, et contribue au maintien de l'effectif des élèves
- une collaboration sereine au sein du service, qui profite aussi aux élèves
- **adéquation de l'organisation administrative** aux contenus et évolutions pédagogiques

Les constats et fragilités :

- **complexité d'utilisation de locaux mutualisés** (école primaire Maurice Genevoix et Espace Culturel SCELIA)
- une communication encore confidentielle parfois, et à améliorer
- réalités des agents multi-employeurs
- problèmes récurrents avec le réseau numérique
- secrétariat à 40%

Les évolutions à encourager :

- **optimisation** des ressources, des bâtiments
- affirmer l'identité de l'EEA (une dimension éducative et pédagogique), et indexer le volume horaire des IMS sur le nombre de classes impactées
- **mettre en œuvre le projet pédagogique de l'EEA**, de manière lisible en-dehors de la commune, pour confirmer et asseoir son autonomie au sein de Le Mans Métropole
- capacité d'adaptabilité aux nouvelles technologies et aux outils de communication
- perspectives quant à l'élargissement des locaux avec notamment possibilités d'**espaces centralisés pour les pratiques collectives**
- accélération du déploiement et de l'équipement des outils numériques
- déploiement d'une nouvelle signalétique interne et externe facilitant l'orientation et la circulation des usagers et des publics

2- 3 : Territoire, réseaux et rayonnement

LOCAL :

- partenariat pérenne et efficient avec l'**Éducation Nationale** (IMS) / complémentarité au service de l'évolution des enfants
- lien entre les IMS et l'offre de l'EEA
- action de l'EEA pleinement inscrite dans le **Service Culturel, collaboration avec les autres services** (Jeunesse, Technique)

LE MANS MÉTROPOLE

- établissement identifié sur le département / impulse des **dynamiques d'EAC** (coordination de projets à l'adresse des DUMISTES, et de la pratique vocale collective)
- lien avec des collègues de Le Mans Métropole

HORS-DÉPARTEMENT

- CFMI / Université de Tours
- réseau national des CFMI

Les atouts :

- forte démarche partenariale
- capacité à **renouveler les publics**
- établissement dynamique identifié, actif et **référent** sur le territoire (IMS)
- **pratique amateur** diversifiée et intégrée dans les cursus

Les constats et fragilités :

- la politique de l'Éducation Nationale en matière d'affectation (les partenariats peuvent être impactés, et à reconstruire ponctuellement)
- une communication encore confidentielle parfois, et à améliorer

Les évolutions à encourager :

- affirmer l'**identité** de l'EEA (une dimension à la fois éducative et pédagogique), et fixer le volume horaire des IMS
- renforcer la **visibilité** de l'EEA sur le territoire (choralité, travail de la voix/conscience corporelle, spectacle pluridisciplinaire)
- lien / **collaboration** avec les établissements proposant d'autres enseignements artistiques et/ou scientifiques :
 - ⇒ ITEM : Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique > projets ponctuels déjà existants
 - ⇒ LAUM : Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Mans
 - ⇒ ESAD-TALM : École Supérieure d'Art et de Design Tours-Angers-Le Mans
- améliorer la **communication** à distance (suivi page Wixsite = accompagnement des agents missionnés) et sur le territoire (affichage)

PARTIE 3

Le nouveau projet de l'EEA : Orientations 2022-2027

Le projet d'établissement 2022-2027 s'appuie sur **quatre axes majeurs** déclinés sous forme de grandes thématiques. Chacune d'entre-elles est illustrée par des actions concrètes, intègre des éléments stratégiques d'évolutions à court, moyen et long terme permettant de fixer des objectifs et des caps aux acteur-trice-s de l'établissement, tout en proposant des outils et des indicateurs d'évaluation.

Axe 1 : Une exigence pédagogique et artistique pour tou-te-s

***Dispenser un enseignement artistique spécialisé fondamental** dans les spécialités Musique, de la Danse et du Théâtre tout en favorisant une pratique transversale des arts

→ L'EEA ouvre les élèves aux évolutions du monde artistique et suscite les rencontres propices à l'épanouissement de chacun.e

***Affirmer la diversité esthétique** pour inciter la circulation des élèves entre les pratiques artistiques

→ La richesse de l'offre d'enseignements propose une réelle diversité esthétique. Elle incite l'équipe pédagogique à s'engager pleinement dans une dynamique pédagogique de décloisonnement des pratiques, propice au développement des compétences chez l'élève, artiste en devenir

***Permettre à chacun-e de développer au mieux ses aptitudes artistiques et culturelles**, dans une démarche de qualité et de rigueur

→ L'EEA est un lieu qui doit permettre à tout-e citoyen-ne de pratiquer la discipline artistique de son choix, d'en connaître et maîtriser les difficultés, d'y prendre du plaisir et de proposer des projets de création avec l'aide de l'équipe pédagogique, et avec les autres élèves

***Aider les élèves à faire des choix** qui s'appuient sur un esprit critique, construit, réfléchi et assumé, afin de développer une curiosité et une appétence pour la culture, cela également en termes de formation des publics

→ La pratique d'un art est une démarche essentielle qui se doit d'être valorisée, et dans laquelle la curiosité, la connaissance et le savoir sont indispensables. À l'issue de leur parcours à l'EEA et en fonction de leur projet, les élèves pourront prolonger leur vie artistique en s'inscrivant dans des pratiques multiples, visant à enrichir les pratiques amateurs et dynamiser les territoires

***Renforcer le dynamisme du parcours en 2nd cycle**, valoriser le Brevet d'Études Artistiques et les dispositifs d'évaluation pluridisciplinaires (Évaluations-Spectacle)

→ Les élèves sont encouragé-e-s à être acteur-trice-s de leur formation, à participer à la définition de leurs parcours et de leurs besoins, et à expérimenter les modes de rencontre avec les publics les plus variés.

À ce titre, il s'agira de définir précisément les contenus du B.E.A, mais également leurs organisation, déclinaison, et place dans le Projet Pédagogique (articulation avec les dispositifs d'évaluation existants).

***Pratiques collectives dynamiques et ouvertes** exprimant la diversité, véritable école de la vie et lieux de sociabilisation (écoute et respect de l'autre, autonomie...)

→ Placées au cœur du projet développé au sein de l'EEA, les **pratiques collectives**, dénominateurs communs des pratiques individuelles et carrefours des savoirs, sont à considérer comme étant des lieux de **transversalité** et d'**expression de la diversité**, de sensibilisation à des répertoires variés.

Savoir prendre en compte un-e autre musicien-ne ou danseur-se, comédien-ne dans un contexte artistique favorise la conscience et la prise en compte d'autrui et de son environnement dans le quotidien.

Les pratiques collectives sont également des endroits favorisant la **construction de la personne en tant que citoyen-ne**, acteur-trice de sa pratique sur le territoire, et permettent de développer le sentiment d'appartenance à une structure.

Indicateurs et outils d'évaluation : Projet Pédagogique, commission culture, réunions plénières ou pédagogiques, passerelles développées avec les pratiques amateurs, réussites aux épreuves terminales (validation du Cycle 1, du Cycle 2 / Évaluations-Spectacle, Brevet d'Études Artistiques), rôle et apport des pratiques collectives, regards et retours des usagers

Axe 2 : Une démarche soutenue et novatrice, pour une égalité d'accès aux pratiques artistiques et culturelles

***Capacité à conjuguer au quotidien** enseignement artistique spécialisé et éducation artistique et culturelle dans une démarche d'exigence pédagogique pour tou-te-s

→ Continuer de s'appuyer sur la mission première de l'établissement, l'éducation artistique, et entretenir la dynamique de collaboration avec l'Espace culturel SCELIA

***Contribution à la réussite éducative et à la construction de la personne**, futur adulte et citoyen-ne engagé-e, à travers l'apprentissage d'une pratique artistique générant l'acquisition d'outils d'expression et de connaissances (sociabilisation, intégration, épanouissement, image et confiance en soi, maîtrise des émotions...)

→ IMS, pratiques collectives, projets favorisant une **mixité globale** (culturelle, sociale, générationnelle). S'appuyer sur le décloisonnement des pratiques pour faire évoluer les capacités d'expression artistique (exemple : expérimenter un cours de danse ou de théâtre complémentaire)

***Un service ouvert à tou-te-s**, qui contribue à la formation de la citoyenne/du citoyen par l'art, et favorise la curiosité et l'ouverture à l'autre.

→ Amener les usagers à découvrir et fréquenter des **répertoires diversifiés**, afin de former des citoyen-ne-s éclairé-e-s, soucieux-ses de l'intérêt général et ouvert-e-s à toutes les cultures et à tous les modes d'expression.

***Mise en place de parcours de sensibilisation** aux pratiques instrumentales, en lien avec la programmation de l'Espace culturel SCELIA

→ Mettre en place un accompagnement des présentations d'instruments en milieu scolaire, en s'appuyant sur les compétences des DUMIstes en matière de médiation culturelle.

***Encourager et accompagner les démarches autonomes des usagers.**

→ Repérer des pratiques amateurs sur le territoire, favoriser leur mise en réseau et les accompagner dans leur souhait de se former (diagnostic, accompagnement personnalisé, mise à disposition des ressources)

Indicateurs et outils d'évaluation : pédagogie de projet, réunions pédagogiques, actions dédiées aux publics dans toute leur diversité, état des lieux des classes (effectifs, âges, des niveaux), regards et retours des usagers, spectacle-rencontre

Axe 3 : Un rayonnement territorial affirmé, au service d'une politique culturelle volontariste

***Établissement référent** pour l'exigence pédagogique et artistique, et la dynamique de projet

→ Le statut d'établissement d'enseignement artistique a confirmé la cohérence du projet porté par l'EEA, et conforte son action, qui s'appuie sur la dynamique de son équipe. Les professeurs-e-s de musique sont acteur-trice-s de leur parcours de formation, et bénéficient d'un soutien de la collectivité qui leur permet de renouveler et faire évoluer leurs pratiques pédagogiques.

***Parcours d'apprentissage dynamique, et favorisant la collaboration**

→ Continuer à favoriser et cultiver la démarche transversale à l'intérieur des parcours de formation afin de développer des complémentarités de compétences garantes d'une formation ouverte et connectée aux évolutions du spectacle vivant (formation d'artistes amateurs polyvalents : Musique, Danse, Théâtre)

***Saison artistique en partenariat avec la programmation de l'Espace culturel SCÉLIA**, et connectée à la dynamique culturelle autour du Jeune Public

→ Continuer de considérer la saison artistique comme étant un outil pédagogique à part entière, et une opportunité de valorisation du statut d'artiste-interprète en résidence sur le territoire. Cette dynamique collaborative fertile rend lisible l'identité de l'EEA, sur le département et au-delà.

***Partenariats affirmés, renouvelés et élargis**, faisant l'objet de nombreux conventionnements visant à enrichir les parcours de formation et à investir les territoires

→ Renouvellement des partenariats existants, et élargissement à de nouveaux acteurs du territoire, afin de continuer :

- à enrichir les parcours d'apprentissage
- à favoriser la rencontre avec les acteurs du monde professionnel du spectacle vivant
- à renouveler et diversifier les publics

***Un réseau départemental qui favorise la structuration des établissements d'enseignement artistique**

→ Le soutien du Conseil Départemental permet à l'EEA de réfléchir et concevoir ses actions dans le respect de textes-cadre garants d'une exigence au service des usagers (niveau de qualification, professeur·e·s forces de proposition, sachant collaborer, et participant à la vie culturelle locale).

***Évolution des outils de communication** auprès des publics, afin de faciliter l'accès aux informations et aux démarches administratives

→ Poursuivre le processus déjà engagé en termes d'adaptabilité des outils existants et aux évolutions technologiques et numériques, afin d'encourager simplification et facilitation (Portail famille)

Indicateurs et outils d'évaluation : partenariats et conventionnements, diffusion, règlement intérieur pédagogique, efficacité des outils de communication et d'accès à l'information, expertise des partenaires et témoignages des publics (dossier technique, statistiques, bilans d'actions, constats...)

Axe 4 : Un environnement et des conditions favorables aux apprentissages et à l'épanouissement des personnes

***Affirmer que l'EEA est un lieu de culture et un lieu de vie**

→ Intégrer les éléments réflexifs et d'action soutenant le fait que la culture est considérée comme le quatrième pilier du développement durable, **socle commun des générations***

*source : site ONU 2010

Adéquation de l'organisation administrative aux contenus et évolutions pédagogiques, amélioration des conditions de travail et de l'accueil des usagers

→ Évolution du poste de secrétariat

***Renouvellement, entretien du parc instrumental** et autres matériels dédiés à l'action pédagogique

→ Acquisitions pour le parc instrumental de l'EEA, renouvellement des instruments utilisés lors des IMS, entretien courant (accord des pianos, instruments à peaux). L'acquisition régulière de partitions permet de contribuer à laisser une place pour le Livre dans les apprentissages et l'éducation des élèves, en juste articulation avec l'utilisation des outils numériques (écrans).

***Réhabilitation des locaux** du groupe scolaire Maurice Genevoix

→ remise en état du bâtiment pour permettre l'accès PMR, améliorer le confort thermique et acoustique, et procéder au rafraîchissement des salles dédiées

***Signalétique interne à préciser** afin de faciliter l'accès, l'orientation et la circulation des usagers et des publics

→ Plan des locaux et plan d'accès, dans les murs de l'EEA (affichage) et sur la page Wixsite permettront aux nouvelles·nouveaux élèves de se repérer sur les sites d'enseignement

***Une volonté d'utilisation raisonnée des nouvelles technologies** (MAO, numérique, Wi-Fi...)

→ L'avènement de nouvelles technologies a considérablement fait évoluer les pratiques pédagogiques, en générant de nouveaux outils et procédés de transmission des savoirs, et en les rendant accessibles.

Aujourd'hui indispensables, les outils numériques peuvent compléter un vécu humain et artistique. À ce titre, un accès au numérique s'avère être incontournable, avec notamment la possibilité d'un accès Wi-Fi protégé, qui permet à l'EEA et ses usagers d'être connecté·e·s à l'immédiateté.

Néanmoins, la place de l'écran dans le quotidien des élèves est un sujet d'attention et de préoccupation particulière pour l'équipe de l'EEA, notamment du fait des **multiples fatigues générées** par le temps qui lui est consacré chaque jour (temps scolaire, travail personnel, mais aussi téléphone portable, divertissement).

Aussi, dans une idée de **développement humain durable***, l'EEA et son équipe s'engagent à utiliser les outils numériques durant les cours, **avec raison et dans une dynamique d'ouverture à l'autre**.

Par ailleurs, l'utilisation de vidéos / tutoriels comme supports de travail à la maison sera envisagée avec parcimonie et discernement, afin de **ne pas rajouter de temps d'écran pour les élèves**. Ceci, dans le but de privilégier les **compréhensions psychomotrices** (ouïe, écoute intérieure, ressenti corporel) et encourager les **constructions intellectuelles** propres à la pratique artistique (perception et compréhension, par la seule écoute, de plans sonores multiples en temps réel, goût pour la lecture - notamment musicale,).

*source : Unicef

Indicateurs et outils d'évaluation : organigramme, rénovation des locaux et renouvellement des équipements, accès aux nouvelles technologies, témoignages des agents et des utilisateurs, réunions plénières, Commission Culturelle

Conclusion

Se projeter dans l'avenir s'avère être un exercice délicat, mais aussi un pari audacieux.

L'Établissement d'Enseignement Artistique de Sargé-Lès-Le Mans s'inscrit dans un projet d'avenir, avec exigence et discernement. Il est devenu un équipement de service public bien identifié sur son territoire, celui de Le Mans Métropole, et le département.

Il est aussi une structure pilote dans le réseau de formation des musicien-ne-s intervenant-e-s en milieu scolaire.

Les enjeux du présent Projet d'Établissement sont à la hauteur de cette identité professionnelle plurielle, et donneront à l'établissement les moyens de poursuivre la dynamique engagée, tout en sachant s'adapter aux évolutions nécessaires.

La richesse et l'engagement de l'équipe en place ouvrent des perspectives d'évolution très encourageantes, qui vont également dans le sens de l'optimisation du service public.

C'est à travers une telle démarche que l'établissement et la collectivité seront en mesure de répondre non seulement au projet initié par les élu-e-s de la Commission Culturelle, aux attentes et envies exprimées par les citoyen-ne-s, mais également à celles des agent-e-s, qui s'investissent quotidiennement dans ce projet avec professionnalisme et enthousiasme, et contribuent ainsi à la qualité de l'offre et de l'accueil des publics, mais aussi au rayonnement de l'EEA hors-les-murs.

"La musique doit humblement chercher à faire plaisir, l'extrême complication est le contraire de l'art"
Claude Debussy

Le présent projet d'établissement a été validé lors de la séance du Conseil Municipal de la Ville de Sargé-Lès-Le Mans le lundi 22 mai 2023

Il a été présenté par M.Patrick CHABOT, 1^{er} Adjoint en charge de la Culture

Le Maire




Marcel MORTREAU

L'adjoint à la culture



Patrick CHABOT

